

"Il doit recevoir pendant ce temps, en la manière, ci-après prescrite, tous les votes des électeurs qui ont le droit de voter à ce bureau et qui demandent à le faire."

Ladite proposition étant mise aux voix, le Conseil se partage :

Pour : Turcot, Martin, Séguin, Macdonald, Houlé—5.

Contre : L. A. Lapointe, N. Lapointe, Robinson, Boyd, Monahan, Emard, Bastien, Morin, Poissant, Ménard—10.

Ladite proposition est ainsi rejetée.

Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. HOULE, il est

Résolu : Que la Charte de la Cité soit amendée en ajoutant dans l'article 5 l'amendement suivant :

"Est annexée à la Cité et fait partie du quartier Bordeaux, la partie de la Paroisse Saint-Laurent, comprenant les lots 265, 266, 267, 351, 352, 353, 628, 629, 630, 631, 632, 633 et 634 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Laurent.

(M. l'échevin Martin, dissident.)

Sur proposition de M. l'éch. BASTIEN, appuyée par M. TURCOT, il est

Résolu : Qu'une clause soit ajoutée audit projet à l'effet d'autoriser la Cité à amender le Règlement des Bâtiments en vigueur dans le quartier Ahuntsic.

Sur proposition de M. l'éch. TURCOT, appuyée par M. l'éch. BASTIEN, il est

Résolu : Lorsque par suite du changement de niveau d'un trottoir, d'une rue ou d'une ruelle, quelque dommage est causé aux propriétés bordant ce trottoir, cette rue ou cette ruelle, il devra être tenu compte dans l'appréciation des dommages de la plus-value donnée auxdites propriétés par ce changement de niveau et les travaux municipaux faits par la Cité et cette plus-value devra servir à compenser pour autant le dommage souffert.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. ROBINSON, il est

Résolu : Que le rapport de la Commission de Législation, ainsi amendé, soit reçu et adopté.

(MM. les échevins Turcot, Martin, Poissant et Séguin, dissidents.)

MOTIONS.

42.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. TURCOT, il est

Résolu : Que le Bureau des Commissaires soit prié de soumettre au Conseil un état indiquant les sommes que la Cité a payées à la "Montreal Water and Power Co." pour fourniture d'eau depuis que cette compagnie existe.

33.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BASTIEN, il est

Résolu : De prier respectueusement le Bureau des Commissaires de bien vouloir répondre aux questions suivantes à la prochaine assemblée du Conseil :

1° Y a-t-il eu un M. Davies de nommé comme expert pour étudier la question de la traverse de l'île Sainte-Hélène ; ?

2° Si oui, quand M. Davies a-t-il été nommé et quelles étaient ses instructions ?

3° A-t-il fait rapport et, si oui, quelle est la nature de son rapport ?

4° Pour quelles raisons le Bureau des Commissaires a-t-il refusé de répondre à la demande que le Conseil lui avait faite de s'assurer, avant de voter \$1,500 pour nommer un expert, s'il n'y avait pas, parmi les ingénieurs de la Ville, quelqu'un qui aurait pu faire le travail que l'on voulait confier à un expert du dehors ?

5° Vu la demande de renseignements, faite par le Conseil, qui est restée sans réponse, le rapport du Bureau des Commissaires demandant un crédit de \$1,500 qui avait été retourné audit Bureau, se trouve-t-il à avoir été adopté automatiquement, si oui, à quelle date a-t-il eu force de loi ?

"He shall, during that time, receive, in the manner hereafter prescribe, the votes of the electors duly qualified to vote at such poll and applying to vote thereat."

Said motion being put, the Council divided :

Yeas: Turcot, Martin, Séguin, Macdonald, Houlé—5.

Nays: L. A. Lapointe, N. Lapointe, Robinson, Boyd, Monahan, Emard, Bastien, Morin, Poissant, Ménard—10.

So it passed in the negative.

On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. HOULE, it was

Resolved: That the following clause be added to said draft :

"That part of the Parish of St. Laurent, comprising lots 265, 266, 267, 351, 352, 353, 628, 629, 630, 631, 631, 632, 633 and 634 of the official plan and reference book of the said Parish of St. Laurent, is annexed to the City and shall form part of Bardeaux Ward."

(Ald. Martin dissenting.)

On motion of Ald. BASTIEN, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That a clause be added to said draft authorizing the City to amend the Building By-Law in force in Ahuntsic Ward.

On motion of Ald. TURCOT, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the following clause be added to said draft :

"Whenever, by reason of the change of the level of any sidewalk, street or lane, any damage shall be caused to the properties bordering on such sidewalk, street or lane, the increase in the value of said properties resulting from such change of level and from the municipal works performed by the City, shall be taken into account when appraising the damages, and a sum equal to such increase of value shall be deducted from the amount of the damages sustained."

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That the report of the Legislation Committee, as amended, be received and adopted.

(Ald. Turcot, Martin, Poissant and Séguin dissenting.)

MOTIONS.

32.—On motion of Ald. N. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to submit to Council a statement showing the amounts paid to the Montreal Water & Power Co. by the City for the supply of water since said Company exists.

33.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be respectfully requested to reply to the following questions at the next meeting of Council :

1. Has an expert by the name of Davies been appointed to consider the question of the St. Helen's Island ferry service ?

2. If so, when was Mr. Davies appointed and what were his instructions ?

3. Has he made any report, and if so, what is the nature of his report ?

4. For what reasons have the Board of Commissioners refused to ascertain, as requested by the Council, before voting \$1,500 for the appointment of an expert, if there was not among the Engineers of the City any one who could have done the work which they intended to entrust to an outside expert ?

5. In view of the request for information made by the Council to which no reply has been made, has the report from the Board of Commissioners, asking for an appropriation of \$1,500, which had been referred back to said Board, been automatically adopted ; if so, on what date did such report have force of law ?